

L'an deux mille vingt et un, le 11 Mai 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal au lieu ordinaire de ses séances, en absence de public, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 29 Avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mr LEMPREUR Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjoint, Mr HERBIN Benoît, Mme DUSAUTOIR Sandra, Mr HOUZIAUX Georges, Mme DELABRE Nadine, Mme GODART Sarah, Mr PETIT Bruno, Mr OBRY Benoît, Mr BLONDIN Franck, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme VAN AUDEKERK Bérénice ayant donné pouvoir à Mme DUSAUTOIR Sandra  
Mme OLRYS Elisabeth ayant donné pouvoir à Mr PETIT Bruno  
Mme BACQUET Isabelle ayant donné pouvoir à Mr HOUZIAUX Georges  
Mr PRUVOST Jean-Bernard

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes.  
Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr OBRY Benoît.  
Les comptes rendus de conseil du 12 janvier et 9 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Ajout de questions à l'ordre du jour :

Mme la Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

Décision modificative sur BP 2021

Groupement de commandes Transports Osartis Marquion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1.1 Compte administratif 2020

En préambule Mme Marie-Pierre HERMANT, adjointe aux finances, présente une synthèse des résultats du compte administratif 2020 de la commune, un comparatif avec les moyennes des communes de même strate de population ainsi que l'évolution des principaux ratios financiers.

Mr Georges HOUZIAUX, conseiller municipal, est nommé Président de séance lors du vote du Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (Mme DUBOIS Corinne, ne pouvant prendre part au vote pour ce point), le CA 2020 comme suit :

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	553 392,57 €	Recettes	682 443,53 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	526 540,52 €	Recettes	325 785,07 €
Excédent global de clôture après report de l'exercice précédent : + 351 761,04 €				

1.2 Affectations des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2020 de la Commune

1.3 Compte de Gestion du Trésorier Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Commune

#### **1.4 Décision Modificative du budget principal**

Lors de sa séance du 9 avril, le Conseil Municipal a adopté le Budget primitif pour un montant total de total de 1 353.691 € en dépenses et en recettes au titre du budget principal

Suite à l'intégration des résultats après clôture du Service des Eaux, il convient de procéder à des réajustements budgétaires pour 2021, comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section fonctionnement	993.460,00 €	641.698,96 €
Report de fonctionnement		351.761,04 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>993.460,00 €</b>	
Section d'investissement	353.273,39 €	436.572,00 €
Solde d'exécution	83.298,61 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>436.572,00 €</b>	
<b>TOTAL BUDGET 2021</b>	<b>1.430.032,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la décision modificative, toutes sections confondues pour le budget principal à la somme de 1.430.032,00 € en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

## **II- ADMINISTRATION GENERALE**

### **2.1 Défense Extérieure contre l'incendie – transfert de compétences Siden-Sian**

Mme la Maire informe qu'un transfert de compétences concernant la Défense extérieure contre l'incendie peut être fait à Noréade par le biais de Siden-Sian. Mme la Maire a pris contact avec les services de Noréade, pour répondre aux questions posées lors du dernier Conseil. Il en ressort les précisions suivantes. Si transfert de compétence, l'entretien des bouches sera à la charge de Noréade ; l'instruction des dossiers d'urbanisme sera réalisée par Noréade conformément à la « DECI » ou « zone non couverte » ; le schéma communal « DECI » sera réalisé par Noréade et permettra d'établir l'arrêté conforme qui en découle ; 2 bouches incendies (à une seule sortie) seront installées sur les 2 zones non couvertes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de compétence à Noréade concernant la DECI.

Arrivée de Mr BLONDIN Franck à 20 h 05

### **2.2 Chantier jeunes**

Mme la Maire expose à l'assemblée que l'opération « Chantier Jeunes d'Eté » pourrait être reconduite cette année. Afin de mettre en place ces contrats Mme la Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération et que cette création de délibération n'est pas liée à une obligation de recrutement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création dans la limite de 8 contrats saisonniers juillet/Août.

### **2.3 Concertation publique pour le projet d'implantation d'éoliennes**

Mme Marie-Pierre HERMANT rappelle la chronologie du projet d'implantation d'éolienne sur notre territoire et informe qu'une période de concertation des riverains sera ouverte en Mairie à partir du 19 mai pour se terminer le 2 juin par une matinée d'échanges avec les porteurs du projet VAL ECO et INTERVENT. Un site internet est par ailleurs dédié à ce projet et reprend l'ensemble des documents dont dispose la municipalité actuellement.

### **2.4 Elaboration d'un nouveau PLUi avec la CC Osartis-Marquion**

Une 1<sup>ère</sup> réunion d'information avec la Communauté de Communes Osartis-Marquion a été organisée afin de présenter à la Commune les modalités de mise en place du futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cette présentation a permis d'identifier les dents creuses actuellement présentes dans le périmètre PLU actuel qui n'aura pas vocation à être étendu dans le cadre du futur PLUi.

### **2.5 Adhésion au groupement de commandes pour les DAE**

Mme la Maire rappelle que le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 impose aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L.123-5 et L. 1213-6.

Après avoir sollicité plusieurs devis, la Communauté de Communes Osartis-Marquion propose la mise en place d'un groupement de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE). Mme la Maire informe que l'installation de 3 défibrillateurs est à programmer à la Mairie, à la Salle des fêtes et au Stade communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER L'adhésion de la Commune d'Izel les Equerchin au groupement de commandes de défibrillateurs par le biais de la CA Osartis-Marquion

ACCEPTER La désignation de la Communauté de communes Osartis-Marquion comme coordonnateur de commande

APPROUVER Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes en annexe

AUTORISER Mme la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

## **2.6 Transfert de compétences « Organisation mobilité »**

Mme la Maire expose les composantes du transfert de compétences « Organisation mobilité » à la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce transfert de compétences.

## **2.7 Adhésion au groupement de commandes des Transports**

Mme la Maire présente la demande d'adhésion au groupement de commandes des transports sur le lot 1 (piscine de VITRY EN ARTOIS) et le lot 3 (autres transports scolaires et périscolaires) via un accord cadre à bons de commande sur une durée maximale de 4 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette adhésion au groupement de commandes.

## **III - INFORMATIONS DIVERSES**

- Des devis sont en cours afin de mettre aux normes les installations paratonnerre et parafoudre de l'Eglise
- La municipalité sera représentée par un avocat au Tribunal Administratif dans l'affaire concernant l'obtention du CUb (Certificat d'Urbanisme)
- Renouvellement des CERTIPHYTO du personnel technique
- Nettoyage des vitres des écoles par la société SERIANCE PROPLETE
- Elaboration d'un nouveau site internet porté par la Communauté de Communes
- Réponse à l'appel à projet de la CAF luttant contre la fracture numérique
- Organisation du concours de jardinières fleuries
- Adaptation du calendrier des fêtes : ducasse et festivités du 14 juillet

En l'absence d'autres questions la séance est clôturée à 21H40.

